

COMMUNE DE VENSAT

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril à 18 h 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Brigitte BILLEBAUD, maire.

Date de convocation : 16/04/2026

PRÉSENTS : Mmes BAYOT Chantal, CHALUT Carole, CHARTIER Ornella, FONDE Julie, MM. BUJON Christian, BURIELLI Kévin, CAPONE Kevin, FRANCESCHI Gilles, LAURENT Patrick, PRADIER Philippe, PROUT Yoann.

EXCUSES : Mmes MATHINIER Natalia à M. PRADIER Philippe, MAYEUX Christine à me BAYOT Chantal, Mme LAVADOUX Justine à M. LAURENT Patrick

Secrétaire de séance : Ornella CHARTIER

ORDRE DU JOUR:

1. Adoption du compte-rendu de la séance du 02 avril 2026 ;
2. Vote du CFU du budget principal et du budget assainissement 2025 ;
3. Vote de l'affectation de résultats du budget principal 2025 ;
4. Délibération mentionnant la stabilité des taux d'imposition des taxes directes locales ;
5. Vote du budget principal 2026 ;
6. Délibération autorisant Mme le Maire à demander une avance de trésorerie correspondant au montant des subventions accordées pour la réhabilitation ancienne école/mairie ;
7. Délibération pour déposer un dossier amendes de police 2026 ;

1. Approbation du compte rendu de la séance du 23 avril 2026

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Vote du Compte Financier Unique (C.F.U) du budget principal et Compte Administratif du budget assainissement 2025

- Approbation du Compte Financier Unique 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Exposé :

Mme CHALUT Carole, adjointe aux finances, présente le Compte Financier Unique 2025 - BUDGET PRINCIPAL.

BUDGET PRINCIPAL	Section fonctionnement	Section investissement
Recettes de l'exercice	389 781.67 €	107 533.74 €
Dépenses de l'exercice	299 108.08 €	101 476.72 €
Résultat de l'exercice	90 673.59 €	6 057.02 €
Résultat antérieur	136 270.27 €	- 73 537.43 €
Résultat de clôture	226 943.86 €	- 67 480.41 €

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Mme CHALUT Carole, adjointe aux finances, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : d'approuver le Compte Financier Unique 2025 - Budget Principal.

Adopté à l'unanimité des membres présents

- Approbation du compte d'administratif 2025 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Exposé :

Mme CHALUT Carole, adjointe aux finances, présente le compte administratif 2025 - BUDGET ASSAINISSEMENT.

BUDGET ASSAINISSEMENT	Section exploitation	Section investissement
Recettes de l'exercice	52 641.29 €	24 436.00 €
Dépenses de l'exercice	48 042.25 €	29 626.29 €
Résultat de l'exercice	4 599.04 €	- 5 190.29€
Résultat antérieur	23 159.87 €	23 450.85 €
Résultat de clôture	27 758.91 €	18 260.56 €

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Mme CHALUT Carole, adjointe aux finances, et après en avoir délibéré, **Décide**

Article unique : d'approuver le compte d'administratif 2025 - Budget Assainissement.

Adopté à l'unanimité des membres présents

3. Vote de l'affectation de résultats du budget principal 2025

- **Affectation des résultats - BUDGET PRINCIPAL**

Décision :

Le Conseil municipal, **Décide**

Article unique : décide d'affecter les résultats du Budget Principal 2026 de la manière suivante :

- Résultat du fonctionnement 2025 reporté au 002 : **187 222.36 €**
- Résultat de l'investissement 2025 reporté au 001 : **- 49 219.85 €**
- Report d'excédent de fonctionnement au 1068 : **67 480.41€**

Adopté à l'unanimité des membres présents

4. Délibération mentionnant la stabilité des taux d'imposition des taxes directes locales

Exposé :

Mme CHALUT Carole, adjointe aux finances, rappelle que le vote des taux doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération, même en cas de maintien des taux votés en 2025 (articles 1636 B sexies et 1636 B sexies A du CGI). La base des taux augmentant (Etat et communauté de communes), il est proposé de ne pas augmenter la part locale, pour ne pas impacter la population.

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Mme CHALUT Carole, adjointe aux finances, et après en avoir délibéré, **Décide**

Article unique : de maintenir les taux en vigueur à savoir :

- Taxe foncière : 32,75 %
- Taxe foncière non bâtie : 73,18 %
- Taxe d'habitation : 8,71 %

Adopté à l'unanimité des membres présents

5. Vote du budget : budget principal 2026

- **Budget primitif 2026 - BUDGET PRINCIPAL**

Exposé :

Mme CHALUT Carole, adjointe aux finances, présente le budget primitif 2026 - BUDGET PRINCIPAL.

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Mme CHALUT Carole, adjointe aux finances, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : d'adopter le budget primitif 2026 - Budget Principal qui s'équilibre de la façon suivante :

- 545 734.82 € pour la section de fonctionnement en dépenses et recettes
- 1 222 774.7 € pour la section d'investissement en dépenses et recettes

Adopté à l'unanimité des membres présents

6. Délibération autorisant Madame le Maire a demander une avance de trésorerie correspondant au montant des subventions accordées pour la réhabilitation ancienne école/mairie

Exposé :

Madame le Maire expose aux membres de l'assemblée que les travaux de réhabilitation du logement communal qui ont débuté le 5 novembre 2025 suivent leur cours normalement, le couvert est achevé, le clos est en cours.

Afin de préserver la capacité d'autofinancement de la commune, il est proposé de recourir à une demande d'avance de trésorerie du montant des subventions notifiées. Il est entendu que les remboursements de ce prêt se feront au gré des versements des acomptes de ces subventions qui seront réglées sur factures acquittées. Cela exigera une comptabilité rigoureuse. Cela nous permettra de régler les intérêts que sur les montants utilisés.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer. Elle attire l'attention sur le taux d'intérêt qui sur celui appliqué au mois d'avril, il peut y avoir une différence en mai, en plus ou en moins !

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Madame le maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : Pour financer les subventions, la commune de VENSAT souscrit auprès du Crédit Agricole une avance de trésorerie d'un montant de 600 000,00 € selon les caractéristiques suivantes :

Taux fixe 3.23%

Durée 1 an

Prélèvement in fine du Capital et intérêts

Frais de dossier de 900€

Article 2 : Mme BILLEBAUD Brigitte, Maire de Vensat est autorisée à signer le contrat.

Article 3 : Le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

Adopté à l'unanimité des membres présents

7. Délibération pour déposer un dossier amendes de police 2026

Exposé :

Le Conseil Départemental doit procéder à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière aux communes de moins de 10000 habitants.

Madame le Maire propose de soumettre un dossier de demande de subvention pour sécuriser la portion de route départementale D93 sur une distance 400 mètres environ depuis le carrefour des Fayolles par une signalisation appropriée. Les travaux consistent à :

- Aménagement du carrefour de la route départementale 93 route d'Ussel, route de la Côte Rousse
- Sécurisation de la route départementale 93

La subvention, dont le plafond est limité à 7 500 €, est accordée sur le montant hors taxes des travaux envisagés et varie selon la population. La commune de Vensat peut prétendre à un taux de 50% du montant hors taxes des travaux.

Le montant des travaux s'élevant à 15 000 € HT, la commune pourra bénéficier d'une aide de 7 500 € HT. Madame le Maire précise que le versement de cette subvention ne s'effectuera qu'après délibération du Conseil municipal comportant l'engagement de réaliser ces travaux et propose à l'assemblée de délibérer en ce sens.

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : d'engager les travaux de sécurisation

Adopté à l'unanimité des membres présents

8. Rapport des commissions communales

Arrivée De Christine MAYEUX ;

○ **Urbanisme / Voirie : M. LAURENT Patrick**

Réunion prévue le jeudi 30 avril à 18h30 pour faire le point sur les travaux à prévoir (bâtiments et voirie) dans les mois à venir.

○ **Travaux : PRADIER Philippe**

Travaux ancienne école : couverture pratiquement finie.

Huissierie en semaine 18 à partir 27 avril 2026, retrait ancrage des échafaudages pour pouvoir le crépi. 22 mai hors d'eau et hors d'air. Pour le moment, pas de retard.

Employé municipal : Exclusion temporaire pendant 3 jours du mercredi 22 au vendredi 24 avril 2026 suite à l'agression contre un élu qui a déposé plainte à la gendarmerie

○ **Enfance Jeunesse : Ornella CHARTIER**

21 mai réunion SIRP avec les nouveaux élus de St-Genès-du-Retz.

○ **Communication / vie associative**

Salle des fêtes réception du nouveau lave-vaisselle et de la nouvelle chambre froide.

Week-end du 25-26 avril 2026 brocante à Vensat organisée par le comité des fêtes : installation de barrières.

Mots à distribuer pour les événements à venir :

- **8 mai** : rdv à 10h50 devant la mairie ;

- **6 juin** : jour de fête de Vensat associations / mairie ;
- **22 mai** : Afterwork de la patte Auvergnate au château de Villemont ;
- **13 juillet** : repas froid et feu d'artifice réservés.

9. Infos et questions diverses

Arrivée de Natalia MATHINIER ;

➤ Informations diverses

La Préfecture du PDD : réclame de désigner un titulaire et un suppléant dans l'ordre du tableau dans le conseil municipal (hors maire et adjoints, délégué) et deux délégués titulaires et deux suppléants parmi les habitants pour :

- participer à une commission de contrôle des listes électorales ;
- vérifier les listes électorales de la commune.

Communauté de communes : Lors de la séance d'installation du Conseil communautaire de Plaine Limagne le 13 avril dernier, Mme le Maire a proposé sa candidature spontanée à la présidence de la CCPL. C'était une candidature pour incarner un rééquilibrage territorial afin de proposer une gouvernance partagée et transparente, apporter une solidarité intercommunale réelle et une écoute de toutes les communes et pas seulement les plus grosses. Elle a obtenu 12 voix sur 45.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h00.